



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Dépêche télégraphique. — Nouvelles d'Italie, Milan et Autriche. — Nouvelles de Paris. — Séance de l'Assemblée nationale. — Nouvelles locales. — Départements.

Lyon, le 15 mai 1848.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 12 mai 1848, à onze heures du matin.

Le citoyen Recurt est nommé ministre de l'intérieur en remplacement du citoyen Ledru-Rollin, élu membre de la commission du pouvoir exécutif.

AFFAIRES D'ITALIE.

Les journaux de Turin, du 9 mai, nous apportent des nouvelles de Rome qui vont jusqu'au 3 courant. Ces renseignements, sans confirmer encore les nouvelles reçues par la voie de mer, en font cependant pressentir la prochaine réalisation. A cette date la fermentation populaire était à son comble.

On s'occupait de la composition d'un nouveau ministère dont seraient appelés à faire partie le comte Mamiani, le comte Marchetti, le cardinal Orioli, l'avocat-professeur Derossi, le prince Doria, l'avocat Lunati, le duc de Rigagnano.

L'opinion publique n'était pas encore bien fixée sur la nouvelle situation politique; l'agitation continuait et la garde civique voulait absolument le renvoi de l'ambassadeur d'Autriche et une déclaration de guerre contre cette puissance.

L'attaque et l'enlèvement des positions de S. Lucia, de S. Massimo et de Crocebianca, paraît avoir coûté à l'armée piémontaise des pertes douloureuses. Après cette affaire les Autrichiens se sont retirés sous la protection du canon de Vérone. L'armée italienne les serrant de près, a couronné la crête de la rive circulaire qui fait face à la orteresse. Voyant l'ennemi décidé à ne pas accepter la bataille en rase campagne qu'il lui offrait, et ayant atteint le but qu'il s'était proposé, celui de faire un essai des forces et du courage de l'ennemi, le roi Charles-Albert a donné à ses troupes l'ordre de rentrer dans leurs positions primitives.

Encouragé par ce mouvement rétrograde, l'ennemi s'est mis à suivre et à harceler l'armée piémontaise: Il a occupé de nouveau Santa-Lucia et de là il a tirillé sur l'arrière-garde; mais cette agression n'a pas été de longue durée. Le duc de Savoie, à la tête de la seconde brigade, s'est lancé sur l'ennemi, l'a chassé de nouveau de ce bourg, et l'a ramené de nouveau jusques sous les murs de Vérone.

Le 8 mai, a eu lieu à Turin, l'ouverture de la première assemblée constitutionnelle du Piémont, et le règne de la liberté représentative a été inauguré dans ce pays, sans secousse, sans guerre civile, par l'intime union du souverain et de son peuple.

A huit heures, la garde nationale était sous les armes. A midi, les sénateurs et les députés étaient rassemblés dans la grande salle du palais Madame, disposée pour cette solennité. Les tribunes destinées au public étaient garnies d'un peuple attentif et recueilli.

A midi et un quart, un coup de canon a annoncé le départ du prince de Carignan du Palais-Royal. Il s'est rendu

entre deux haies de gardes nationaux à la chambre du sénat.

Là, après avoir prêté serment de fidélité à la constitution, il est monté sur le trône qui lui avait été préparé, et tous les députés ont successivement prêté ensuite le même serment.

Le prince a lu le discours d'ouverture.

Après cette cérémonie, il a été reconduit jusqu'au palais par une députation de membres des deux chambres. A l'allée comme au retour, l'héritier présomptif de la couronne a été salué par les plus vives acclamations.

Le roi de Naples détrôné.

On écrit de Lucques, le 3 mai :

« Le bruit court que le roi de Naples a été détrôné et qu'on a nommé une régence.

« Des lettres particulières de Naples annoncent que le peuple a proclamé roi le fils de Ferdinand II. »

(*Progrès social de Marseille*).

MILAN. — Les séminaristes enrégimentés :

Une preuve que le peuple a plus envie d'agir que son gouvernement, c'est que les séminaristes qui ne sont pas encore dans les ordres, sont allés se présenter, avec la permission de l'archevêque de Milan, au chef du gouvernement provisoire, portant le drapeau tricolore, surmonté d'une croix et prêts à marcher. M. Casati les a harangués et les a encouragés à courir à la défense de la patrie et de l'autel contre un ennemi qui les foule aux pieds l'un et l'autre.

AUTRICHE. — La nouvelle la plus importante est assurément celle que nous transmet la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* du 9 mai. Le 4 mai, une grande démonstration a eu lieu à Vienne.

Le peuple, déterminé à contraindre le comte Fiquelmont, successeur du prince de Metternich au pouvoir, à donner sa démission, se réunit, vers 10 heures du soir, devant la maison de ce ministre. Informé que Fiquelmont était à la chancellerie d'état, il s'y porta et lui envoya une députation pour le sommer de déposer ses fonctions, attendu qu'il avait perdu la confiance du peuple. Le comte répondit que l'empereur seul avait le droit de le renvoyer; mais bientôt la multitude devint tellement menaçante que le ministre se vit obligé de donner sa parole d'honneur que dans 24 heures, il résignerait son portefeuille et quitterait la ville.

En effet, un ordre émané de l'empereur l'a relevé de ses fonctions, et a confié provisoirement la présidence au ministre de l'intérieur.

M. de Fiquelmont a montré, à ce qu'il paraît, une rare assurance.

Bulletin parisien.

Le vote de l'assemblée nationale, dans sa séance d'hier, est accueilli avec faveur. On le trouve parfaitement conforme au principe d'unité d'action. C'est, sans contredit, un élément d'ordre et de stabilité sorti du sein de ce chaos dans lequel nous vivons depuis deux mois et demi.

La naïveté du révérend père Lacordaire a fait fortune même parmi les républicains les plus exaltés. Il a déclaré avec une franchise dont on doit lui savoir gré, parce que de toutes les politiques c'est la meilleure, qu'il n'était républicain que depuis le 24 février, et qu'avant cette époque il était monarchiste.

Voilà comment il faut toujours parler à ses adversaires. On obtient leur estime et l'on n'est pas en butte à leur défiance.

— Tout le monde, c'est-à-dire tous ceux qui ont à cœur les vrais intérêts de la patrie, sont d'accord sur la nécessité de ménager les susceptibilités nationales de l'étranger. Aussi, approuve-t-on la mesure prise par M. de Lamartine à l'égard des réfugiés allemands qui s'étaient formés en comité central dans le Bas-Rhin, pour préparer les moyens de lutter de nouveau contre les gouvernements de leurs pays respectifs.

M. le ministre des affaires étrangères a chargé le préfet de Strasbourg de dissoudre les réunions inquiétantes pour les gouvernements de l'Allemagne.

En conséquence, le comité a reçu l'ordre d'avoir à se dissoudre. Les réfugiés seront dirigés sur les points convenables.

— La division, dont le commandement est confié au général Loir d'Arbouville, est en route pour Avignon. L'armée des Alpes, à laquelle elle doit se réunir, présentera un effectif d'environ 38,000 hommes.

— Le *Moniteur* publie un arrêté de M. le ministre des finances, en date du 4 mai, et relatif à la taxe sur les défrichements de bois.

— Les magnifiques casernes de cavalerie de Saumur n'existent plus : le feu y a été mis par une main encore inconnue, et en ce moment, elles sont réduites en cendres.

Plusieurs accidents ont eu lieu. La perte est évaluée à plus d'un million de francs. Les derniers restes brûlaient encore, au dire d'un voyageur qui vient d'arriver par le chemin de fer de Tours.

— On dit que le ministère des finances sera donné au sous-secrétaire d'état, M. Duclair; que le ministère des affaires étrangères sera géré par M. Bastide. On désirerait que M. Buchez, président de la Chambre, acceptât le ministère de l'intérieur. Mais il refuse, dit-on. On parlait pour ce ministère de M. Pagnère, secrétaire du gouvernement provisoire.

La démission donnée par MM. Louis Blanc et Albert de la présidence et vice présidence de la commission du Luxembourg a produit quelque sensation. Les ouvriers voyant dans cette résolution la dissolution de la réunion de leurs délégués.

On parlait même d'une démonstration d'un grand nombre d'ouvriers qui aurait lieu demain, pour présenter une pétition à l'assemblée nationale.

Le président de la Chambre a proposé, à la séance de ce jour, de mettre à l'ordre du jour, pour demain, la nomination par les bureaux, de commissaires pour s'occuper immédiatement de cette question de travail des ouvriers.

On a décidé que cette nomination serait mise à l'ordre du jour demain seulement.

— La nomination d'un ambassadeur du roi de Prusse près de la cour d'Espagne, a produit à Madrid la plus favorable impression.

— Les nouvelles divisions et subdivisions militaires seront à partir du 15 mai, constituées conformément au décret du 28 avril dernier.

— On annonce la formation de deux escadrons de guides pour être ajoutés aux vingt-cinq bataillons de garde nationale mobile.

— M. Lamennais vient de publier un projet de constitution auquel il attache son nom. En voici les points principaux :

La France est constituée en République démocratique. Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Tous les cultes sont libres, indépendants de l'Etat; ils ne sont point salariés.

Liberté absolue de la presse. L'Etat assure à tous les citoyens l'exercice de leur droit au travail : aux vieillards, aux enfants, aux infirmes, des moyens d'existence, et à tous, des secours dans les maladies.

L'instruction à tous les citoyens, et gratuite à tous ses degrés. Le suffrage universel et direct est la base de la représentation nationale.

Tout citoyen âgé de 25 ans est éligible. Incompatibilité avec toute fonction publique, à l'exception de celle de membre des administrations départementales et communales qui sont le résultat de l'élection.

Une seule assemblée rééligible tous les trois ans.

Un président de la République. Il est élu par le peuple pour trois ans, et reçoit un traitement de cinq cent mille francs.

Il nomme les ministres parmi les représentants. Il a le droit de les révoquer.

Il nomme à tous les emplois non électifs, avec le droit de révoquer.

Un conseil d'état prépare les lois et statue comme tribunal administratif.

La justice gratuite pour le pauvre. La nomination aux fonctions judiciaires, à l'exception de la magistrature du parquet, est laissée à l'élection.

L'impôt est progressif.

Une armée soldée et permanente.

Aucune révision de la constitution ne pourra avoir lieu pendant la durée de la première Assemblée nationale.

Au moment où nous mettons sous presse on nous communique la dépêche télégraphique suivante :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 12 mai, 4 heures du soir.

Crémieux, ministre de la justice.

Jules Bastide, ministre des affaires étrangères.

Jules Favre, premier secrétaire d'état.

Charrast, ministre de la guerre par intérim, secrétaire d'état.

Casy, ministre de la marine.

Recurt, ministre de l'intérieur.

Carteret, sous-secrétaire d'état.

Carnot, ministre de l'instruction publique.

Trelat, ministre des travaux publics.

Flocon, ministre du commerce.

Bethmont, ministre des cultes.

Duclerc, ministre des finances.

Marrast, maire de Paris.

Caussidière, préfet de police.

Pagnerre, secrétaire du pouvoir exécutif, ayant voix délibérative dans le conseil des ministres.

Le commissaire du gouvernement.

MARTIN BERNARD.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 9.

Résultat du scrutin par l'appel nominal :

Nombre des votants.	796
Majorité absolue.	399
Pour la proposition.	385
Contre.	411

L'assemblée rejette la nomination directe des ministres, proposée par la commission.

Plusieurs voix du centre : Bravo !

Une voix de la gauche : Vive la République !

Un grand nombre de voix de la droite : Vive la République !

Après un débat fort long, très-confus et très-bruyant sur la position de la question relative au nombre de membres dont la commission du pouvoir exécutif doit se composer, la chambre décide que la commission exécutive se composera de cinq membres.

Elle décide en même temps que la nomination de ces cinq membres aura lieu par scrutin de liste et à la majorité absolue.

M. Louis Blanc annonce que le président et le vice-président de la commission des travailleurs ayant donné leur démission le jour de la réunion de l'assemblée constituante, déclarent ne vouloir pas reprendre leurs fonctions, et prient l'assemblée de pourvoir à leur remplacement.

La séance est levée à six heures trois-quarts.

Séance du 10 mai.

PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ.

A 11 heures et demie la séance est ouverte.

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de la commission exécutive.

La séance est suspendue pendant une demi-heure, en attendant que l'assemblée soit plus nombreuse.

Les huissiers disposent dans le couloir central neuf tables pour faciliter les opérations du scrutin.

Le rapporteur du 5^e bureau rend compte des élections de Tarn-et-Garonne. Les représentants de ce département sont admis.

M. Sénard demande la parole pour une communication.

Citoyens, dit-il, des bruits ont été répandus depuis hier, au sujet de la commission exécutive. On a cherché à accréditer le bruit que, dans la liste de conciliation présentée par le citoyen Dornès, et à laquelle j'adhère pour ma part, il se trouvait un ou plusieurs membres qui n'accepteraient pas. Ainsi, la liste convenue se trouverait fractionnée par le refus d'un ou plusieurs membres (Rumeurs). Ce bruit a été répandu; il a circulé dans la salle des conférences. (Nouveau bruit). Le nom du citoyen...

M. Aylès. Vous n'avez pas le droit d'influencer l'assemblée : vous n'avez probablement mission de personne. Vous ne pouvez parler qu'en votre nom.

M. Sénard. Si l'on avait voulu m'entendre jusqu'au bout, on se serait assuré que je ne cherche en rien à influencer l'assemblée. Je n'ai voulu que fournir l'occasion de démentir ou de confirmer ces bruits.

M. Martin (de Strasbourg). M. Dupont (de l'Eure) m'a chargé de déclarer, qu'en cas qu'il soit désigné, il ne pourra accepter. (Mouvement.)

Un membre. Quand vous a-t-il dit cela? Tout dépend du jour.

M. Martin. (Avec chaleur). Je ne tends point de piège à l'assemblée : c'est à l'instant même, dans notre bureau, qu'il me l'a dit.

M. Berryer demande la parole pour un rappel à l'ordre. (Non ! non !)

Un membre. Il existe un précédent; le citoyen Dupont (de l'Eure) acceptera; on a bien obligé Béranger à conserver son mandat. (Rumeurs.)

M. Beaumont (de la Somme). Nous avons fondé un gouvernement républicain. Je ne concevrais pas que Dupont (de l'Eure) ne fût pas à la tête de ce gouvernement. (Bruit croissant.)

M. Berryer : Je crains vraiment, citoyens, que la dignité de l'assemblée ne soit un peu compromise par ces discussions. Je fais une motion d'ordre; Je demande qu'aucun nom propre ne soit apporté à la tribune. Il est évident que les hommes sont connus. (Voix à gauche : non, non !)

M. Berryer : Quoi ! les noms que vous prétendez porter au gouvernement seraient inconnus ? (Longue rumeur.) Je ne puis le croire, je dis que ce serait un grand malheur s'il vous fallait aller chercher des noms inconnus. Les noms que vous devez porter doivent être connus par une ligne politique; on ne peut prétendre vous imposer des listes composées dans le secret; des listes mystérieuses et chuchotées à l'oreille. (Bruit à gauche.)

Un représentant : Il n'y a rien de secret ni rien de mystérieux. La liste qui a couru a reçu l'assentiment de 150 membres. (Rumeurs diverses.) On a pensé qu'elle pouvait trouver un appui dans l'assemblée et obtenir la majorité. (Nouveau bruit.)

Voix de droite : La clôture.

Un membre : Je demande que le vote ait lieu à haute voix. (Rumeur.)

M. le président : La proposition est-elle appuyée ? (Oui ! oui !)

Je la remets aux voix. La proposition est rejetée.

M. le président doit connaître les noms des scrutateurs désignés par le sort pour le dépouillement du scrutin, et l'opération commencée par la voie de l'appel nominal.

Pendant que les huissiers disposent les urnes sur la tribune, l'incident qui suit a lieu :

M. le président. Notre ordre du jour de demain est fort peu changé. Je proposerais donc à l'assemblée, pour occuper utilement la journée de demain, de se réunir à 11 heures dans les bureaux pour nommer trois commissions : la 1^{re} composée de 2 membres par bureau, serait chargée du projet de constitution politique pour la France; la 2^e d'un projet d'amélioration sur le sort des travailleurs; la 3^e d'un projet de finances.

M. Berger. Je demande que ces propositions ne soient point adoptées. C'est au ministère qui sera nommé, qu'il appartiendra de nous les présenter. C'est au gouvernement à s'occuper du projet de constitution; c'est encore à lui à nous faire les autres propositions dont il a été parlé. Il me semble donc plus rationnel d'attendre que le gouvernement soit constitué pour s'occuper de ces projets et nommer une commission.

M. Oscar Lafayette. Le gouvernement sera nommé aujourd'hui. Quant au projet de constitution, qui pourrait se plaindre des mesures prises pour sa prompte élaboration ? N'est-ce pas pour cela que nous sommes venus ?

M. Legrand. Il semble que vous devez attendre la nomination des ministres pour vous occuper des constitutions désignées; autrement vous êtes exposés à nommer membres de ces commissions, des membres qui seraient désignés plus tard pour le ministère.

M. G. LAFAYETTE. La commission de constitution doit être votée par l'assemblée toute entière et non pas dans les bureaux. Mais il me semble convenable que le projet soit préparé à l'avance. La chambre n'est pas en ce moment en état de délibérer sur des questions aussi importantes.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense comme l'honorable préopinant. C'est par ce motif que j'avais voulu consulter l'assemblée. L'ordre du jour reste fixé comme il a été dit.

A 4 heures, le scrutin étant dépouillé, M. le président annonce le résultat suivant :

Nombre des votants.	794
Majorité absolue.	398

Les membres de l'assemblée qui ont réuni la majorité absolue pour la composition de la commission de gouvernement, sont : les citoyens :

Fr. Arago.	725
Garnier-Pagès.	715
Marie.	702
Lamartine.	643 voix.
Ledru-Rollin.	458

La séance continue.

Nouvelles locales.

Ce n'était pas seulement fête à Bellecour, hier; les quartiers du Jardin-des-Plantes, de la Grand'Côte et des Pierres-Plantées, inauguraient aussi des arbres de la Liberté, et le soir l'illumination était générale dans ces quartiers. Cependant, une maison de la rue Bellevue ayant été signalée comme veuve de lampions, une bande de gamins s'y est portée et en a cassé à peu près toutes les vitres. La police ayant arrêté le plus turbulent de ces gamins, il a déclaré au bureau de police qu'il n'avait agi que d'après les instructions d'un individu dont il n'a pu donner ni le nom ni le signalement exact.

— Encore de nouvelles imprudences!... Hier une balle a frappé le mur d'une maison de la rue du Pérat, à un pouce au-dessus d'une fenêtre du 3^e étage. Quelques centimètres plus bas, elle pénétrait dans une pièce pleine de spectateurs !

— Ce matin, sur le pont Lafayette, à peu de distance du poste de garde nationale, un citoyen a été violemment menacé d'être jeté au Rhône par six ou huit individus qui l'ont rencontré. Le citoyen victime de ce guet à pens a heureusement fait bonne contenance, mais il n'en a pas moins été fort maltraité, et, sans une vigoureuse résistance et une promptre retraite, on ne peut savoir quelle aurait été l'issue de cette scène.

Hâtons-nous d'ajouter que la politique était étrangère à cette agression.

— Dans l'assemblée générale des notaires de la ville et de l'arrondissement de Lyon, du 9 mai courant, MM. Ducruet et Olivier, notaires à Lyon, et Jullien, notaire à Grézieu-la-Varenne, ont été nommés membres de la chambre

de discipline en remplacement de MM. Laforest et Darmès, notaires à Lyon, et Rousset, notaire à St-Genis-Laval, membres sortants.

Le lendemain, 10 mai, la chambre a nommé ses officiers, et elle est organisée ainsi qu'il suit :

M. Ducruet, notaire à Lyon, président.

M. Joannard, notaire à Chasselay, premier syndic.

M. Bourgeois, notaire à la Guillotière, 2^e syndic.

M. Hennequin, notaire à Lyon, rapporteur.

M. Olivier, notaire à Lyon, trésorier.

M. Hodieu, notaire à Lyon, secrétaire.

MM. Bertholey, notaire à Mornant, Boiron, notaire à St Laurent-de-Chamousset, et Jullien, notaire à Grézieu, membres.

— On lit dans la Gazette de Lyon :

« On dit que M. Pelletier (de Tarare), représentant du département du Rhône, est mort des suites d'un chute de cheval. Nous avons dit que M. Gourd, un autre représentant du Rhône, est gravement malade. Et enfin, on raconte que M. Lortet qui, comme chacun sait, professe la plus grande aversion pour tous les raffinements de la civilisation, et qui, en vertu de cette opinion, ne voyage jamais en voiture, se trouve en ce moment dans une ville située sur la route de Lyon à Paris, où il est dans un état de santé très inquiétant.

L'article qui précède est inexact, au moins en ce qui concerne M. Pelletier qui n'est pas mort, comme on l'a prétendu.

— On lit dans le Mercure Ségusien :

« Lundi dernier, à sept heures du matin, deux mendiants se présentèrent à la ferme de M^{me} veuve Mey, à la Bâtie, commune d'Outreforens; sur la réponse du fils du fermier qu'on ne pouvait leur donner, ils se retirèrent en disant : c'est bon ! Une demi heure après, le feu éclatait dans la bergerie dont le fenêtron donne sur le chemin. On présume que ces deux mendiants étrangers et inconnus à la localité y ont jeté des allumettes enflammées.

« Les brebis ont péri. Les bœufs qui étaient dans une autre étable ont seuls été sauvés. Tous les bâtiments, les meubles et les récoltes du fermier ont été la proie des flammes.

« Les secours dirigés habilement ont pu préserver les bâtiments voisins. M. le curé du Soleil, M. de Rochetaille, M. Flachon, fils du maire, ont dirigé les travailleurs et ont fait preuve de zèle et de dévouement. Le sieur Perrier, charpentier, rue Villedieu, était monté sur une échelle avec une hache pour couper les poutres; il est tombé, mais ne s'est pas fait de blessure apparente.

— Une personne de la rue Sainte-Hélène, qui s'amusa hier à tirer des coups de pistolet par la croisée de son appartement, a eu un doigt de la main dépouillé par son arme.

— Beaucoup de soldats, revenant d'Afrique, rejoignent leurs corps respectifs échelonnés dans nos villes fortes du nord.

— Cent chevaux à peu près de remonte, pour l'artillerie, ont traversé ce matin notre ville.

— La compagnie du génie casernée au fort Lamothe et qui fait partie de l'armée des Alpes part demain pour Bourgoin.

DÉPARTEMENTS.

ARBRE DE LIBERTÉ PLANTÉ PAR DES FEMMES.

— On lit dans le Courrier de la Gironde.

Le 25 avril, une cérémonie assez singulière a eu lieu dans la commune de Gauriac (canton de Bourg), au moment même où les habitants de cette localité se trouvaient réunis au chef-lieu pour y déposer leur vote.

Les dames de Gauriac, réunies sur la place du village, ont procédé, en l'absence de leurs maris, à la plantation d'un arbre de la liberté. — Un drapeau aux couleurs nationales, sur lequel se trouvaient écrits ces mots :

VIVE LA LIBERTÉ
DES FEMMES!

a été hissé au sommet de l'arbre et salué par les acclamations de la foule.

Un discours qui n'a pas duré moins d'un quart d'heure a été prononcé par une des dames, et a été accueilli avec un enthousiasme universel.

— On nous écrit de Toulouse, 2 mai 1848.

Malgré les graves événements survenus depuis le jugement de l'affaire Léotade, et qui ont amoindri l'intérêt de cette cause, on s'en préoccupe de temps à autre, dans des sens divers et opposés. Quelques bonnes âmes ne parlent du cher frère Léotade que comme d'un martyr, et cherchent avec avidité la possession de petites croix en paille de couleurs différentes que ce condamné confectionne dans sa prison, et qu'il distribue aux personnes qui le visitent.

On a remarqué avec peine que des dames demandaient à visiter ce prisonnier, et l'on assure même qu'il a fallu repousser à plusieurs reprises de semblables demandes.

Le Propriétaire, GILLOT